

“teurs, de tels rois, de tels juges, de tels tributaires enfin, et des
“percepteurs du fisc tels que les veut la doctrine chrétienne ! Et
“qu’ils osent dire qu’elle est contraire à l’Etat ! Mais que bien plu-
“tôt ils n’hésitent pas d’avouer qu’elle est une grande sauvegarde
“pour l’Etat quand on la suit.” (1)

Il fut un temps où la philosophie de l’Evangile gouvernait les Etats. A cette époque, l’influence de la sagesse chrétienne et sa divine vertu pénétrait les lois, les institutions, les mœurs des peuples, tous les rangs et tous les rapports de la société civile. Alors la religion instituée par Jésus-Christ, solidement établie dans le degré de dignité qui lui est dû, était partout florissante, grâce à la faveur des princes et la protection légitime des magistrats.

Alors le sacerdoce et l’empire étaient liés entre eux par une heureuse concorde et l’amical échange de bons offices. Organisée de la sorte, la société civile donna des fruits supérieurs à toute attente, dont la mémoire subsiste et subsistera, consignée qu’elle est dans d’innombrables documents que nul artifice des adversaires ne pourra corrompre ou obscurcir.— Si l’Europe chrétienne a dompté les nations barbares et les a fait passer de la ferocité à la mansuétude, de la superstition à la vérité ; si elle a repoussé victorieusement les invasions musulmanes ; si elle a gardé la suprématie de la civilisation, et si, en tout ce qui fait honneur à l’humanité, elle s’est constamment et partout montrée guide et maîtresse ; si elle a gratifié les peuples de la vraie liberté sous ses diverses formes ; si elle a très sagement fondé une foule d’œuvres pour le soulagement des misères, il est hors de doute qu’elle en est grandement redevable à la religion sous l’inspiration et avec l’aide de laquelle elle a entrepris et accompli de si grandes choses — Tous ces biens dureraient encore, si l’accord des deux puissances avait persévéré, et il y avait lieu d’en espérer de plus grands encore si l’autorité, si l’enseignement, si les avis de l’Eglise avaient rencontré une docilité plus fidèle et plus constante. Car il faudrait tenir comme loi imprescriptible ce qu’Yves de Chartres écrivit au Pape Pascal II : “ Quand l’empire et le sacerdoce vivent en bonne
“harmonie, le monde est bien gouverné, l’Eglise est florissante
“et féconde. Mais quand la discorde se met entre eux, non seule-
“ment les petites choses ne grandissent pas, mais les grandes
“elles-mêmes dépérissent misérablement.” (2)

(1) S. Aug. Lettre 138 à Marcelin, C. II. n. 15.

(2) Lettre 233.

(à suivre.)

Une âme simple est celle qui n’est point partagée ; elle rapporte tout à Dieu sans s’inquiéter des vains jugements des hommes.